

Lyon, le 11 mai 2020

Informations sur l'Assemblée Générale du 18 juin 2020 Et les projets de résolutions

Tenue de l'Assemblée Générale Mixte à huis clos le 18 juin 2020

En raison de l'évolution incertaine des mesures de confinement résultant de la pandémie de Covid-19, le groupe Esker a décidé, à titre exceptionnel, de tenir son Assemblée générale mixte du 18 juin 2020 à 16h à huis clos, hors présence physique de ses actionnaires, au siège social de la Société, 113 boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne.

Cette décision découle de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées générales, prise par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020.

Le compte-rendu de l'Assemblée générale sera mis à disposition des actionnaires sur le site de la Société www.esker.fr.

La Société encourage vivement ses actionnaires à exercer leur droit de vote, prérogative fondamentale de l'actionnaire, et ce, par un vote exclusivement à distance en suivant les modalités de participations précisées ci-dessous et dans l'avis de réunion valant convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 11 mai 2020.

Modalités de vote à l'Assemblée générale

Le droit de participer à l'Assemblée générale est conditionné à l'inscription en compte de titres de la Société selon les modalités et dans les délais précisés dans l'avis de réunion valant convocation publié au BALO le 11 mai 2020, disponible sur le site Internet de la Société dans la rubrique Assemblée générale. Ainsi, seuls les actionnaires possédant une attestation de participation valable pourront prendre part au vote de l'Assemblée générale.

Dans ces conditions, les actionnaires de la Société sont invités dès à présent à exercer leur droit de vote de préférence via un formulaire de vote par correspondance ou à défaut, en donnant pouvoir au Président et ce, préalablement à l'Assemblée générale, selon les modalités rappelées ci-dessous :

➤ Vote par correspondance (de préférence)

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration au siège social de la Société Esker – Service juridique – 113 boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne ou, par voie électronique à l'adresse suivante : ag@esker.fr.
- Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera au siège de la société Esker - Service juridique – 113 boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne ou à l'adresse email suivante : ag@esker.fr.

Il est précisé que le formulaire unique de vote par correspondance / procuration est disponible dans la rubrique Assemblées générales sur le site www.esker.fr.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront

être reçus par la Société - Service juridique – 113 boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne ou via son email ag@esker.fr au plus tard la veille de la tenue de l'Assemblée, soit le mercredi 17 juin 2020, à 15 heures, heure de Paris, France, conformément à l'article R. 225-80 du Code de commerce.

En raison de la tenue de l'Assemblée générale à huis clos, il ne sera pas délivré de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

➤ **Pouvoir au Président de l'Assemblée (à défaut)**

Pour exprimer leur vote et être représentés, les actionnaires le souhaitant peuvent donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale en retournant le formulaire unique de vote indiquant le pouvoir et impérativement accompagné de l'attestation d'inscription en compte.

Demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être reçues au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Esker – Service juridique - 113 boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne, au plus tard le vendredi 12 juin 2020. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

Questions écrites

Chaque actionnaire a la possibilité d'adresser au Directoire les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Esker – Service juridique - 113 boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne ou à l'adresse email suivante : ag@esker.fr. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le vendredi 12 juin 2020, et doit être accompagné d'une attestation d'inscription en compte. La Société y répondra dans le compte-rendu de son Assemblée, lequel sera publié sur son site www.esker.fr dans la rubrique « Assemblée générale ».

Modification dans la proposition de dividende

Afin de préserver la situation de trésorerie du Groupe, le Conseil de surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée générale une réduction de son dividende au titre de 2019 de 0,41 euro à 0,33 euro par action.

Il a également été décidé de maintenir le versement du dividende dans les deux semaines qui suivent l'Assemblée générale.

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale

Les documents relatifs à cette Assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (www.esker.fr). Par ailleurs, le support de présentation utilisé pour la tenue de l'Assemblée générale mixte sera mis en ligne le 18 juin 2020 à 15h45.

Pour toute question, veuillez contacter l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse suivante : ag@esker.fr.

À propos d'[Esker](#)

Leader mondial des solutions de digitalisation des processus métiers, Esker accompagne les départements financiers et services clients des entreprises dans leur transformation digitale en automatisant leurs cycles de gestion Procure-to-Pay et Order-to-Cash.

Basées sur l'Intelligence Artificielle (IA), les solutions d'Esker permettent à 6000 clients dans le monde de gagner en productivité, d'améliorer la visibilité sur leur activité et de réduire les risques de fraude tout en renforçant la collaboration avec leurs clients, leurs fournisseurs et leurs collaborateurs.

ETI française dont le siège social se situe à Lyon, Esker est présente en Europe, en Amérique du Nord, en Asie/Pacifique et en Amérique du Sud. Cotée sur Euronext GrowthTM à Paris (Code ISIN FR0000035818), l'entreprise a réalisé 104 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019 dont 2/3 à l'international.

Esker SA

113 boulevard de Stalingrad, 69100
Villeurbanne
Tél. – +33 (0) 4 72 83 46 46
Fax – +33 (0) 4 72 83 46 40
E-mail – info@esker.fr

ESKER - Emmanuel Olivier

infofi@esker.fr ou 04 72 83 46 46
www.esker.fr

ACTUS – Olivier Lambert

olambert@actus.fr ou 04 72 18 04 91

Suivez-nous



Visitez notre
blog !
www.dematerialiser.fr